

Département de l'Hérault

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 19 janvier 2024

Membres en exercice: 34

Présents: 16

Dont Présents non votants :0

Représentés: 4

Votants: 20 Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 12/01/2024

nhiáe régulièrement convoquée s'est

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

<u>Présents</u>: Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Didier VORDY, Marc FIDEL

Représentés: Christian BIES par Olivier ROUBICHON-OURADOU, Thierry CAZALS par Elisabeth DAUZAT, Mariette COMBES par Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Présents non votants :

Excusés: Daniel BARTHES, Catherine COMBES, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Opération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " : Poursuite de l'assistance architecturale et paysagère sur le Grand Site (années 2 et 3) - Demande de subvention auprès du programme LEADER

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays) est la structure porteuse/gestionnaire de l'Opération Grand Site(OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » pour le compte et avec le soutien des communes d'Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélieux, de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et du Conseil départemental de l'Hérault.

A ce titre, le Pays a notamment pour mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations transversales (schémas de référence, études...) à l'échelle du périmètre de l'OGS.

La mise en place d'une assistance architecturale et paysagère a fait l'objet d'une fiche action inscrite au programme d'actions 2019-2023 de l'OGS. Il s'agit de l'action 1.2 de l'axe 1 : « Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers ».

En janvier 2023, cet accompagnement porté par le Pays, assuré par une équipe (composée d'un paysagiste conseil et d'un architecte conseil), a démarré pour la 1ère année avec le soutien de la DREAL et des fonds européens LEADER.

A partir de janvier 2024, il s'agit de poursuivre cette mission de conseil mise en place sur le Grand Site pour les deux années à venir afin d'accompagner la conception de projets de qualité tant sur le plan architectural que paysager portés par des pétitionnaires publics et privés.

Cette mission d'ingénierie a pour objectifs :

- poursuivre ce nouveau service mutualisé de conseil de proximité aux porteurs de projets (élus, habitants, agriculteurs) du Grand site,
- accompagner les porteurs de projets dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de restauration, d'extension et/ou de construction, afin de faire émerger des projets s'inscrivant harmonieusement dans le paysage (qualité architecturale, insertion paysagère) et en cohérence avec les recommandations du Plan de paysage,
- partager une culture commune de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le Grand Site tant pour les porteurs de projets que pour les services instructeurs.

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Date de réception de l'AR: 22/01/2024
034-253403554-20240119-2024_19_01_09-DE

Cette mission (années 2 et 3) se déroulera sur une durée de 24 mois, elle fera appel, après mise en concurrence, à nouveau à deux professionnels paysagiste et architecte issus du milieu libéral, dans le cadre d'une prestation de service rémunérée, et sera lancée dès que possible.

Le coût prévisionnel de cette opération, qui inclut les dépenses d'ingénierie d'animation/coordination du Pays et la rémunération de la prestation intellectuelle de professionnels, s'élève à 51 422,00 € TTC pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités :

pour un autofinancement de 10 284,40 €.

Pour information, le cofinancement de la DREAL est déjà acquis en totalité depuis décembre 2023.

Le Président propose à l'assemblée

- de poursuivre l'assistance architecturale et paysagère sur le Grand Site,
- que le Pays se porte maître d'ouvrage de cette opération,
- de valider le plan de financement prévisionnel présenté,
- de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention auprès du GAL LEADER,
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve la poursuite de l'assistance architecturale et paysagère sur le Grand Site,
- accepte que le Pays se porte maître d'ouvrage de cette opération,
- valide le plan de financement prévisionnel présenté,
- autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention auprès du GAL LEADER,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

